ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Refus caisses de prévoyance versement indemnités journalières complémentaires

Question écrite n° 28538

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le refus de certaines caisses de prévoyance, garantissant aux salariés d'entreprises le paiement d'indemnités journalières complémentaires à celles versées par la caisse primaire d'assurance maladie, en cas d'arrêt de travail, de verser des indemnités journalières complémentaires aux salariés gardant, à leur domicile, leurs enfants de moins de 16 ans, à la suite de la fermeture des établissements scolaires décidée par le Gouvernement dans le cadre de la crise du covid-19, au motif qu'un arrêt de travail n'a pas été délivré par un médecin et que ces salariés ont fait l'objet d'une décision unilatérale de la part de l'employeur. Dans le contexte de la crise sanitaire inédite que traverse le pays, cette situation n'est pas supportable et place les entreprises et les salariés face à d'importantes difficultés financières. Elle souhaiterait connaître ses intentions sur le sujet.

Données clés

Auteur : Mme Émilie Bonnivard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28538
Rubrique : Assurances
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 avril 2020, page 2942
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)